

Rapport de test d'étanchéité

Dans le cadre de la réglementation PEB, le rapport d'essai d'étanchéité à l'air du bâtiment doit au moins contenir les informations suivantes :

1. La déclaration suivante:
« Lors de la mesure de l'étanchéité à l'air, toutes les prescriptions dans le cadre de la réglementation PEB, comme décrites dans le « document Spécifications, version x du jj mm aaaa », ont été respectées (voir <http://www.epbd.be/go/mesure-etanchéité>) ». Les valeurs correctes du numéro de version (x) et de la date (jj mm aaaa) doivent être mentionnées.
2. Données sur l'entreprise de mesure :
 - Nom, adresse et n°TVA de l'entreprise (si d'application) ;
 - Date de la mesure ;
 - Nom et signature du responsable de l'essai (mesures, calculs et rapport), et date de signature ;
3. Données sur le demandeur :
 - Nom, adresse
4. Données sur le bâtiment et la zone mesurée :
 - Adresse complète ;
 - Description claire, précise et univoque de la zone effectivement mesurée, éventuellement complété d'un tracé sur plans ;
 - État (marche ou arrêt) du chauffage, de la ventilation et d'autres appareils ;
 - État (fermé ou non obturé) des ouvertures volontaires dans l'enveloppe ;
 - Position du scellement des conduits de ventilation.
5. Données sur l'essai :
 - Marque, type et position de l'équipement de pressurisation et des appareils de mesure ;
 - Concernant les appareils de mesure : date de la dernière calibration et nom de l'organisme qui a effectué cette calibration ;
 - Description du type d'ouverture dans laquelle est placé l'équipement de pressurisation utilisé pour la mesure (par exemple : 'porte-fenêtre', 'porte avec joint d'étanchéité sur les profilés et plinthe à guillotine en partie basse' ou 'porte sans joints d'étanchéité, sans dispositif d'étanchéité en partie basse et avec boîte aux lettres intégrée munie d'un clapet') ;
 - Températures intérieure et extérieure ;
 - Détail des différences de pression à débit nul, mesurées avant et après l'essai, et différence de pression à débit nul moyenne utilisée dans les calculs ;
 - Données des couples débit/pression en surpression et en dépression ;
 - Justifications si la pression maximale atteinte est inférieure à 100 Pa (en valeur absolue) ;
 - Graphique log/log présentant les données et les droites de régression en surpression et en dépression ;
 - Résultat des calculs intermédiaires autant en surpression qu'en dépression : coefficient C_{env} et exposant n obtenus par régression, coefficient corrigé C_L et V₅₀ ;
 - Débit de fuite d'air moyen V₅₀ ;
 - **Jusqu'à nouvel ordre, un calcul d'erreur n'est pas requis.**

Informations facultatives:

Étant donné que la méthode de détermination du niveau de consommation d'énergie primaire fait seulement référence à la norme NBN EN 13829:2001 pour la mesure du débit de fuite d'air à 50 Pa de l'enveloppe extérieure, les autres calculs sont facultatifs dans un rapport de mesure qui sert de document justificatif pour le calcul du niveau E ou E_w.

Les points suivants de la norme sont en particulier concernés :

- Volume intérieur selon § 6.1.1 de la norme ;
- Aire nette de plancher selon § 6.1.3 ;
- Taux de renouvellement d'air n₅₀ à 50 Pa selon § 6.3.1.

Néanmoins, si ces grandeurs sont mentionnées dans le rapport d'essai, elles devront être accompagnées des conventions de calcul utilisées pour les déterminer (dimensions intérieures ou extérieures, prise en compte ou non du volume des parois internes, etc).

Références :

Institut belge de normalisation, NBN EN 13829, Performance thermique des bâtiments. Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments. Méthode de pressurisation par ventilateur. Bruxelles, IBN, 2001.